

Edito

Comme chaque année, voici venu le temps du Débat d'Orientation Budgétaire. Celui-ci intervient dans un contexte économique très difficile tant la situation mondiale, nationale et par là même, locale, est tendue. La crise financière sans précédent s'est transformée en crise économique mondiale majeure. Cette crise va se répandre sur l'ensemble de l'activité économique au cours de l'année 2009. Une partie de la population risque de connaître le chômage, chômage qui devrait atteindre près de 10%. Les licenciements sont importants sur notre région. De nombreuses familles ont de grosses difficultés financières. Le nombre de dossiers de surendettement est en augmentation, même sur le Pays d'Ancenis.

A Mésanger, le budget est, semble-t-il depuis bien longtemps, difficile à élaborer.

Gouverner c'est prévoir. Or, la lecture du rapport de présentation du DOB 2009 (Débat d'Orientation Budgétaire) nous laisse perplexes. Aucune anticipation, aucun projet communal n'en ressort. La seule réponse apportée est l'augmentation des taux de fiscalité. Nous pensons qu'il faudrait dans un premier temps mener une politique économique véritablement ambitieuse afin de générer de nouvelles ressources. Ce qui n'est pas le cas à ce jour. Il convient de ne pas augmenter les taux d'imposition au moins pour cette année 2009, afin de laisser du pouvoir d'achat aux ménages. Augmenter les taux cette année serait une mesure injuste et inefficace.

Injuste, car, nous l'avons déjà dit, ce sont encore les mêmes qui vont voir augmenter leurs impôts alors qu'ils sont eux aussi dans la difficulté.

Inefficace, car cela n'apportera pas beaucoup plus de moyens financiers. Nous pensons que la seule raison valable d'augmenter l'impôt est, pour Monsieur le Maire, - -de pouvoir équilibrer son budget.

Démontrer aussi que des économies de gestion sont possibles, sur des projets prioritaires, et des choix prioritaires serait par contre preuve de courage. Serait-il possible d'avoir des ambitions réalistes et correspondant aux besoins des usagers ? Ce serait, dans cette période de crise, un signe fort et une aide en direction de nos concitoyens.

Les élus MCS.

Heureusement qu'on est venu !!!

Vendredi 6 février, les élus ont été invités le matin pour l'après-midi à visiter le site Odalis. Ceux qui ont pu faire cette visite (les retraités ?) ont été fort bien reçus et sont repartis contents de savoir que l'on prenait grand soin de la sécurité sur ce site hautement dangereux.

Heureuse coïncidence, le mardi 10, le Conseil municipal devait donner son avis sur le PPRT (voir ci-dessous). Encore bercés par les douces paroles du vendredi, la grande majorité des élus n'a vraisemblablement pas pris connaissance du contenu de ce document et a émis un avis ... favorable.

Pendant la visite on nous a montré ce qui est en place actuellement. Le document, lui, engage notre avenir.

On aurait pu rater ça !!!

Décryptage de la séance du conseil municipal

PPRT - ODALIS

Le conseil municipal réuni le 10 février était amené à se prononcer sur le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) du site Odalis. Voici l'intervention des élus MCS :

« Rappelons que le PPRT vise, entre autres, la démarche de réduction du risque à la source.

Or le dossier établi en décembre 2008 ne nous paraît pas assez restrictif. Nous pouvons lire à la page 83 de ce document, article 1.2 - titre II du règlement « sont autorisés sous les conditions ci après : les constructions, installations et les aménagements liés aux industries existantes dans la zone d'aléa moyen (B), sous réserve de l'application des autres réglementations (liées aux installations classées ...) ». Notons que la zone d'aléa moyen (B) est l'emprise foncière de l'établissement à l'origine du risque. Nous pouvons donc en déduire que le PPRT autoriserait la société Terrena à de nouvelles constructions de bâtiments ou d'installations dans le cadre de son exploitation sur le périmètre de 205 m.

De ce fait, l'objectif du PPRT – réduction du risque à la source – n'est pas respecté. Le nouveau projet laisse l'opportunité à la société exploitante du site SEVESO haut niveau de développer son activité et en conséquence d'augmenter considérablement les risques dans un futur à court ou long terme.

Or, le dossier précédemment édité en octobre 2008, interdisait toute nouvelle construction ou installation sur ce périmètre. Pourquoi une telle évolution ? La société Terrena aurait-elle un projet d'extension ou de varier la nature de son stockage ?

Il est de votre responsabilité d'élus de prendre le minimum de précautions pour éviter de mettre la population en danger.

Au vu du caractère non restrictif de ce PPRT, il serait irresponsable de votre part de vous prononcer favorablement pour ce projet. La population saurait en tirer les conclusions.

Nous élus MCS, nous émettons un avis défavorable. »

A la suite de cette intervention, 18 conseillers ont voté pour un avis favorable à ce PPRT, 5 se sont abstenus. Les 4 élus MCS ont voté contre.

Vous aussi, serez également amenés à émettre un avis lors de la prochaine enquête publique

Vos Questions Nos Réponses

Durant la campagne, un candidat avait avancé le chiffre de 50 hectares de réserve foncière. Qu'en est-il ?

En effet, il avait mis en relation la réserve foncière avec l'endettement de la commune.

Lors d'une commission d'urbanisme, le recensement de cette réserve foncière devait être effectué afin de connaître les emplacements exacts sur la commune.

Après 10 mois de mandat, nous attendons toujours.

Cela doit être intégré dans la modification du P.L.U.

Est-ce pour cette raison que M. le Maire nous refuse un représentant ?

Qu'est-ce que la loi S.R.U (Solidarité et Renouvellement Urbain) ?

La loi SRU, votée en 2000, constitue un élément important de la solidarité urbaine dans notre pays. Elle prévoit que les communes de plus de 3 500 habitants dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, doivent disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

Elle laisse le temps nécessaire aux communes pour atteindre progressivement ces objectifs.

Il est bon de rappeler que de nombreux maires refusent d'appliquer la loi et préfèrent payer des amendes plutôt que de construire de la mixité dans leur commune.

Les séances du conseil municipal sont publiques.

Vous avez le droit d'y assister.

**Prochain conseil le
26 mars 2009**

Vote du budget primitif 2009

Directeur de la publication : Françoise Marais
Edité par Espace repro - 37, rue du Pré gauchet
44000 NANTES - 02 51 720 720
Dépôt légal : septembre 2008
N° ISSN : en cours

Infos Générales

La COMPA – le P.L.U : même question :

* Savez-vous que la commune de Mésanger a 5 délégués au Conseil Communautaire ? Ces 5 délégués appartiennent à la majorité municipale qui représente 48% des habitants. Les sept élus n'appartenant pas à cette liste et qui représentent les 52% restant, c'est-à-dire la majorité, n'ont pas eu le droit d'obtenir une délégation. Le choix du maire malgré son engagement de transparence affiché pendant la campagne électorale.

Pourquoi refuser que l'ensemble de la population soit représenté dans les instances de la COMPA ? La Compa n'est-elle pas une instance démocratique et parfaitement transparente ? Dans toutes les communes ayant une minorité, nous retrouvons cette situation, pas de représentativité à la proportionnelle, une absence totale de représentants des minorités.

Les compétences de la COMPA sont et seront de plus en plus élargies :

« accompagnement de la pratique sportive, aménagement de l'espace communautaire, actions sociales d'intérêt communautaire, culture, développement économique, incendie-secours, logement-cadre de vie, protection et mise en valeur de l'environnement, tourisme, transport » et demain peut-être, l'urbanisme.

Toutes ces compétences, toutes les décisions prises par le Conseil Communautaire ont des répercussions directes sur la vie quotidienne des citoyens.

Bientôt la vente ou la concession de l'aérodrome d'Ancenis avec une augmentation des vols de jour comme de nuit, donc une augmentation des nuisances et des risques supplémentaires pour les riverains d'Odalis.

Nous pensons que cette décision aurait dû être débattue dans chaque conseil municipal de la COMPA.

Nous n'avons aucune information sur le travail des délégués de Mésanger. Sont-ils présents ? Que font-ils dans les commissions, participent-ils aux débats, prennent-ils la parole, défendent-ils les intérêts de Mésanger ?

Nous souhaiterions un compte rendu lors des Conseils municipaux, mais nous avons un mutisme impressionnant, comme si ce qui se passe à la COMPA ne regardait pas les mésangéens.

Une absence totale de représentants des minorités, une parité malmenée et une pluralité au rabais, voilà la démocratie selon la « majorité ».

Pour rappel, la liste des délégués de Mésanger à la COMPA : J.Y Clouet, A. Aurillon, N. You, J.L Beziaud, J.B Garraud.

Ce n'est malheureusement pas le seul cas. Nous réclamons toujours une place dans le groupe de travail de modification du P.L.U et toujours le même refus. Donc nous posons toujours la même question et avec nous de plus en plus de mésangéens : **pourquoi ce refus, que nous cache-t-on ?**

Devons-nous nous attendre à des surprises dans les changements de définitions de zonages ? Nous serons vigilants sur les nouvelles zones à urbaniser.

Nous reviendrons plus précisément sur le P.L.U dans un prochain numéro.

Nous rencontrer

Nos permanences :
Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois ou sur rendez-vous.
De 10h00 à 12h00

Nos coordonnées

Les élus MCS
Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul) – rue de la Chapellainerie
44522 MESANGER
Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr